



Ag refuse la scission de mon lot indépendant

Par **mouss83**, le 12/09/2016 à 14:55

Bonjour

J j ai acheté une maison dans une ccopropriété composée de 2 immeubles.

Mma maison est totalement indépendante ddes immeubles, le terrain se situant a ll entrée du chemin privé qui dessert plusieurs maisons et les immeubles de ma copropriété.

J ai fait la demande de quitter la copropriété en AG et ma demande à été rejetée. ..

En effet une soultte m à été demandé basé sur une shon diminuée par mon départ alors que je suis dans le bar ou le pli à été révisé . Par ailleurs je suis le seul lot de la copropriété dans garage ou parking. Lors des débats le président syndical m informe que je ne pourrait plus me garer devant chez moi alors que la plupart des riverains de garent dans la rue.

Je paie des charges sur des entretien d espaces verts autour des immeubles.

Par ailleurs tous ont créé des jardins privatifs sur les parties communes et transformés leur garage en chambre en perçant la salle pour y mettre des escaliers : ni autorisation ni recalcule de tantieme ni les impôts...

Comment faire face à une copropriété difficile?

Merci pour votre aide

Par **youris**, le 12/09/2016 à 15:08

bonjour,

vous pouvez contester la décision de l'A.G. devant le tgi,dans le délai de 2 mois après réception du pv de cette A.G.

à qui appartient le terrain sur lequel est construit votre maison ?

salutations

Par **mouss83**, le 12/09/2016 à 15:50

Le terrain m appartient d ailleurs la surface réelle 320m2 ne correspond pas à celle enregistré 390m2...j ai des servitudes je pense.